



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2016 – 19h30

Date de convocation : 21 juin 2016

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 29

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, ALLAIN Dominique, CADOT Véronique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, VINCE André, MERCIER Nathalie, DELÂTRE Christophe, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, COSNARD Maïté, MIOT Bruno

Absents excusés :

Sylvie BOUIN pouvoir à Gaëlle CROM

Absents : ---

Secrétaire de séance : Christophe DELÂTRE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 2016

Compte-rendu des décisions du Maire

Au titre des pouvoirs qui lui ont été confiés, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 004 du 09/05/16 – Travaux de redimensionnement et d'extension du réseau d'assainissement pluvial impasse de la Gagnerie – La Favrie du Buron - Marché passé selon la procédure adaptée avec la société CHAUVIRE TP. Le montant total du marché s'établira à la somme de 30 850,40 € HT, soit 37 020,48 € TTC.

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

N° 005 du 10/05/2016 – Travaux d’installation de caveaux au cimetière de Vigneux - Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL Ets LACOSTE. Le montant total du marché s’établira à la somme de 7 224,00 € HT, soit 8 668,80 € TTC.

N°006 du 10/05/2016 - Installation d’une chambre froide et de deux chambres positives au restaurant scolaire Saint Exupéry - Marché passé selon la procédure adaptée avec la société DFM. Le montant total du marché s’établira à la somme de 27 812,83 € HT, soit 33 375,40 € TTC.

N°007 du 25/05/2016 – Acquisition d’un véhicule utilitaire Nissan Cabstar équipé d’un hayon - Marché passé selon la procédure adaptée avec la société Utiléo. Le montant total du marché s’établira à la somme de 23 900,00 € HT, soit 28 680,00 € TTC.

N°008 du 26/05/2016 – Maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de la rue de Sévigné et l’installation d’un plateau sur la rue Saint-Michel - Marché passé selon la procédure adaptée avec la société 2LM. Au taux global de 2,61%, sur un coût prévisionnel de travaux de 490 000,00€ HT, le forfait de rémunération s’établit à la somme de 12 875,00 € HT, soit 15 450,00 € TTC.

N°009 du 07/06/2016 – Renouvellement du contrat de contrôle annuel du dispositif d’auto-surveillance des stations d’épuration et la mission de suivi du Gesvres - Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SCE. Le montant total des prestations s’établira à la somme de 3 455,00 € HT, soit 4 146,00 € TTC.

N°010 du 08/06/2016 – Remplace la décision n° 009 du 07/06/2016 (erreur dans montant du marché). Renouvellement du contrat de contrôle annuel du dispositif d’auto-surveillance des stations d’épuration et la mission de suivi du Gesvres - Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SCE. Le montant annuel des prestations s’établira à la somme de 3 055,00 € HT, soit 3 666,00 € TTC. De fait, le montant total des prestations pour la période sera de 6 110,00€ HT, soit 7 332,00€ TTC.

N°011 du 09/06/2016 - Nouvelle mise à jour du Schéma Directeur d’Assainissement Pluvial (SDAP) - Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS SCE. Le montant total du marché s’établira à la somme de 3 990,00 € HT, soit 4 788,00 € TTC.

Finances – Marchés publics

1. Budget principal : Approbation du compte de gestion 2015 établi, par Mme BAYLONGUE-HONDAA, comptable public

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion principal dressé, pour l'exercice 2015, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

2. Budget principal : Adoption du compte administratif 2015

Le Conseil municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif principal ci-annexé ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	22	0	6

Le Maire ne participe pas au vote.

3. Budget principal : Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, conformément à l'état ci-annexé, cette affectation étant identique à l'affectation prévisionnelle adoptée lors de la séance précitée.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	23	0	6

4. Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2015 établi, par Mme BAYLONGUE-HONDAA, comptable public

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du Service d'Assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

5. Budget assainissement : Adoption du compte administratif 2015

Le Conseil municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif ci-annexé ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	22	0	6

Le Maire ne participe pas au vote.

6. Budget assainissement : Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	23	0	6

7. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – exercice 2015

Le Conseil Municipal adopte le bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2015 sur la Commune au titre du budget principal et du budget "Service d'Assainissement".

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	23	0	6

8. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées du hameau de la Bouvardière - avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Il est proposé la passation de l'avenant suivant :

- Le marché initialement passé prévoyait un prix de 12 850,00 € HT soit 15 422,40 € TTC.
- Il est nécessaire d'augmenter ce prix de 2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC.
- Le nouveau montant du marché avec la SAS ARTELIA Ville & Transport est désormais de 15 352,00 € HT soit 18 422,40 € TTC.
- Cet avenant entraîne une hausse de 19,45 % du montant du marché.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la passation de l'avenant ci-dessus ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Urbanisme

9. Acquisition d'un chemin au clos de la Treille

La Commune souhaite aujourd'hui acquérir auprès de FONCIER AMENAGEMENT les parcelles cadastrées section D n° 2182 et n°2183 de contenances respectives de 181 m2 et 27m2.

Le montant symbolique de cette acquisition est d'un euro, étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 2182 et 2183, pour un montant symbolique d'un euro, hors frais de notaire.
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant cette affaire, et notamment l'acte notarié à intervenir.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

10. Acquisition de parcelles à Monsieur et Madame CORBE

Le 10 Novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de deux unités foncières jouxtant la propriété de Monsieur et Madame CORBE, sise 27 Rue Anne de Bretagne, à la Pâquelais.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 1464, D n° 1834p, D n°1583, D n°1585, D n°1587 auprès de M. et Mme CORBE au prix de 32,50€/m2, représentant une superficie totale de 171 m2, pour un montant total de 5557,50€,
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant cette affaire, et notamment l'acte notarié à intervenir.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Bâtiments communaux, voirie, assainissement, espaces verts

11. Projet d'aménagement paysager ou d'espace public de la vallée du Gesvres : validation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle, délégation de maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du lancement en juillet 2012 de l'appel à concepteurs sur le thème « eau et paysages » par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire afin de proposer des projets d'espaces publics ou paysagers de grande qualité sur six sites de la métropole, des équipes de concepteurs (paysagiste, urbaniste, écologue...) ont défini la nature et les caractéristiques des aménagements à réaliser dans le cadre d'un accord-cadre de 6 ans, et d'une étude de faisabilité (marché subséquent 1 passé en application de l'accord-cadre).

Le montant total des études et travaux relevant de la présente convention est à ce jour évalué à environ : 547 000 € HT (ce montant ne tient pas compte des études d'AMO qui feront l'objet de MS 3.1), répartis comme suit dans le cadre des compétences propres à chacun et hors déduction faite des recettes :

- séquence 1 « Gestion hydraulique » : prise en charge à 100 % par la Communauté de Communes
- séquences 2, 3 et 4 (« Gestion et valorisation du patrimoine bâti », « Parc des domaines du Gesvres » et « Révélation du Gesvres à Treillières ») : prise en charge à 100 % par la commune de Treillières
- séquence 4 « Révélation du Gesvres à Vigneux de Bretagne » : prise en charge à 100 % par la commune de Vigneux de Bretagne

Les aides financières attendues représentent environ 294 300 €.

Le Conseil municipal décide :

- De valider le programme global des aménagements paysagers ou d'espace public de la vallée du Gesvres ;
- De valider l'enveloppe financière prévisionnelle et la répartition des coûts pour chaque collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Maire de Treillières et le Président de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres ;

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter conjointement toutes aides financières pour la mise en œuvre de ce projet, dont les aides de l'Etat et européennes.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

12. Dénomination de voies

Après examen en commission, il est proposé la dénomination et modification de voies suivantes :

- **Impasse du Bois Gicquet** : voie unique en impasse du lotissement "Le Clos de la Treille", prenant son origine rue de la Treille (PR 13,479).
- **Rue de Sévigné** : prolongement de cette rue prenant son origine rue du Grand Calvaire (PR 21,070) et se terminant au PR 22,000 de la RD 81.

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter la dénomination et la modification de voies proposées ;
- De donner ensuite pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

13. Travaux d'éclairage public rue Anne de Bretagne - convention de mandat avec le SYDELA

Il y a lieu de se prononcer sur la réalisation des travaux de modification du réseau d'éclairage public rue Anne-de-Bretagne à La Paquelais-Vigneux-de-Bretagne, comprenant également la fourniture et la pose de 6 points lumineux.

Le coût total de ces travaux d'éclairage public étant estimé à 35 667,58 € TTC, la participation communale totale estimée est de **20 211,63 € TTC**, à savoir :

Réseau : modification du réseau d'éclairage public souterrain pour un montant des travaux de 20 157.28 € TTC
La participation communale s'établissant à **11 422.46 € TTC** (soit 48% + TVA)

Matériel : fourniture et pose de 6 points lumineux sur mât de 5 mètres pour un montant des travaux de 15 510.30 € TTC
La participation communale s'établissant à **8 789.17 € TTC** (soit 48% + TVA + éco-contribution DEEE)

Ces montants ont un caractère prévisionnel, la participation définitive étant fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la passation de la convention de mandat précitée avec le SYDELA pour les travaux de réseau et matériel d'éclairage public à réaliser rue Anne de Bretagne à Vigneux-de-Bretagne ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette opération, et notamment la convention à intervenir ;

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Enfance, jeunesse, éducation

14. Accueil de loisirs – ouverture d'un accueil à la journée

L'association Loisirs Jeunesse qui gère l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires sur la commune de Vigneux-de-Bretagne n'ouvrira pas les 3 derniers jours des vacances d'été, à savoir les lundi 29, mardi 30, mercredi 31 août 2016.

La municipalité prend donc le relais en organisant un accueil de loisirs à la journée sur ces 3 dates.

3 possibilités d'inscription sont proposées aux familles :

- Inscription à la journée complète
- Inscription à la ½ journée avec repas
- Inscription à la ½ journée sans repas

Les tarifs appliqués seront les tarifs des mercredis à la ½ journée X 2 pour la journée + le coût du repas :

Quotient familial en €	Prix de la ½ journée d'accueil de loisirs	Quotient familial en €	Prix de la journée d'accueil de loisirs	Quotient familial en €	Prix du repas
0 < Q < 380	0,98 €	0 < Q < 380	1,96 €	0 < Q < 380	1,55 €
381 < Q < 500	1,73 €	381 < Q < 500	3,46 €	381 < Q < 500	1,90 €
501 < Q < 700	2,50 €	501 < Q < 700	5,00 €	501 < Q < 700	2,23 €
701 < Q < 900	3,25 €	701 < Q < 900	6,50 €	701 < Q < 900	2,57 €
901 < Q < 1100	4,01 e	901 < Q < 1100	8,02 €	901 < Q < 1100	2,91 €
1101 < Q < 1300	4,78 €	1101 < Q < 1300	9,56 €	1101 < Q < 1300	3,24 €
1301 < Q < 1500	5,54 €	1301 < Q < 1500	11,08 e	1301 < Q < 1500	3,57 €
1501 < Q < 1700	6,30 €	1501 < Q < 1700	12,26 €	1501 < Q < 1700	3,91 €
Q > 1700	7,07 €	Q > 1700	14,14 €	Q > 1700	4,24 €

Ces tarifs pourront également être appliqués en cas de nécessité pour une autre ouverture exceptionnelle de l'accueil de loisirs dans le courant de l'année au regard du calendrier scolaire 2016/2017 et du choix de l'association d'ouvrir leur structure sur des semaines non complètes.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'ouverture de l'accueil de loisirs à la journée les 29, 30 et 31 août 2016,

- De pratiquer les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

15. Places réservées au sein du multi-accueil « l'île mystérieuse » de Sautron - renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Vigneux de Bretagne et la commune de Sautron

La convention de partenariat signée avec la commune de Sautron fixant les modalités de la mise à disposition et de financement des places d'accueil pour une durée de 3 ans arrive à échéance.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler cette convention pour le financement de 3 places dont les conditions sont les suivantes (conformément au projet de convention ci-annexé) :

- financement par notre commune de 3 places sur la base du prix horaire (fixé à 2,46 € pour 2016), après déduction de la participation des familles et des prestations CAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) ;
- facturation au trimestre sur la base du nombre réel d'heures consommé, dans la limite de 2.400 h/an, avec régularisation au premier trimestre de l'année N+1 ;
- possibilité de modulation du nombre de places (à la hausse ou à la baisse) en fonction des besoins des bénéficiaires ;
- l'attribution des 3 places sera réalisée par la commission d'admission du multi-accueil de Vigneux ;
- toutes les formalités administratives (inscriptions, facturation, déclarations CAF...) seront assurées par le gestionnaire ;
- durée de la convention : 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention ci-annexé entre la commune de Vigneux de Bretagne et la commune de Sautron ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou l'Adjointe déléguée pour signer tout document concernant cette affaire, et notamment la convention à intervenir ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6558 du budget principal, le conseil municipal s'engageant à inscrire, pour chaque exercice concerné, les recettes nécessaires au règlement, en votant notamment les impositions directes permettant l'équilibre du budget.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

16. Mise à disposition d'agents communaux auprès de la CCEG – renouvellement de la convention

Depuis le 1er septembre 2004, la compétence "organisation et gestion des transports scolaires" en qualité d'organisateur secondaire relève de la compétence de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. Pour assurer la surveillance des enfants scolarisés en élémentaire dans les cars scolaires, la commune met à disposition de la CCEG du personnel municipal pour la partie du temps de travail consacrée à cette activité.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention conclue avec la CCEG pour chaque agent mis à disposition pour assurer la surveillance dans les transports scolaires organisés sur le territoire communal par cet EPCI, étant précisé que dans le cadre de cette convention :
 - les agents concernés continueront d'effectuer leur service dans les conditions actuelles de statut ;
 - la CCEG remboursera à la Commune de VIGNEUX-de-BRETAGNE le montant de la rémunération et des charges correspondant au temps de travail réellement mis à disposition ;
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer, ainsi que toutes pièces utiles à la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Personnel communal

17. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité - service péri-éducatif (filiale animation) - période scolaire 2016-2017

Considérant la nécessité de compléter les effectifs au sein des services de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé au Conseil municipal, après étude, de créer 8 emplois non permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2016-2017.

Le Conseil municipal décide :

- De décider de créer 7 emplois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour la période du 24 août 2016 au 7 juillet 2017,
- De préciser que la durée hebdomadaire des emplois sera de 29.5/35^{ème} – 25.5/35^{ème} – 24.75/35^{ème} – 21.5/35^{ème} – 20.25/35^{ème} – 16.75/35^{ème} et 6.5/35^{ème},
- De décider de créer 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour la période du 26 août 2016 au 25 août 2017,
- De préciser que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 32.75/35^{ème},
- De décider que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3,
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives au recrutement des agents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

18. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité - service péri-éducatif (filiale technique) - période scolaire 2016-2017

Considérant la nécessité de compléter les effectifs au sein des services de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est proposé au Conseil municipal, après étude, de créer 3 emplois d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe non permanents à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2016-2017, ainsi qu'il suit :

Le Conseil municipal décide :

- De décider de créer 2 emplois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017,
- De préciser que la durée hebdomadaire des emplois sera de 21.5/35^{ème} et 5.75/35^{ème},
- De décider de créer 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017,
- De préciser que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 29/35^{ème}
- De décider que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3,
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives au recrutement des agents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

19. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité - service péri-éducatif (filiale animation) - période du 29/08/2016 au 31/08/2016

L'association loisirs jeunesse (ALJ) a décidé de fermer le centre de loisirs la semaine de la rentrée des classes.

Considérant la nécessité d'accueillir les enfants pendant cette période au sein de la « planète B612 » afin de garantir une continuité de service public, il est proposé au Conseil municipal, après étude, de créer 8 emplois non permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 29 août 2016 au 31 août 2016, ainsi qu'il suit :

Le Conseil municipal décide :

- De décider de créer 8 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour la période du 29 août 2016 au 31 août 2016,
- De décider que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3,
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives au recrutement des agents,
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

20. Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2^{ème} classe et 1^{ère} classe à temps complet

Délibération annulée.

Erdre de Gesvres - intercommunalité

21. Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2015 de la CCEG.

Communication sur l'actualité d'Erdre et Gesvres

Affiché le 1^{er} juillet 2016.

Joseph BÉZIER

Maire